

**IMPORTANT: BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION**

GROUPE	<b>7</b>	<b>M</b>	FONGICIDE
--------	----------	----------	-----------

# Vitaflo<sup>®</sup>-280 Fongicide

Fongicide préventif pour protéger les semences de blé, d'orge, d'avoine, de seigle, de triticales, de lin, de maïs, d'haricots secs communs, d'haricots mange-tout communs, de pois, de lentilles et de soja. Avec carbathiine et thirame pour supprimer le charbon, la carie commune, la carie naine, la rayure de la feuille, la pourriture de la semence et la brûlure des semis et la répression de la pourriture de la racine.

AGRICOLE

ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU  
AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

GARANTIE : Carbathiine...15,59 %  
Thirame.....13,25 %

NO.: D'HOMOLOGATION : 11423  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

FABRIQUÉ AU CANADA

Contenu net : 10L, 55L, 100L, 200L, 1000L

DISTRIBUÉ PAR :

**Norac Concepts Inc.**

C.P. 31097

Guelph, ON N1H 8K1

Informations sur le produit :

1-877-721-3110

FABRIQUÉ PAR:

**Chemtura Canada Co./Cie**

25, rue Erb, Elmira, ON N3B 3A3

Tél. d'urgence, 24h sur 24h :

866-744-3060

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le **VITAFLO-280 Fongicide** combine un fongicide systémique (VITAVAX) et un fongicide de contact (thirame) pour supprimer les maladies suivantes:

**ORGE** : faux charbon nu, charbon couvert, charbon nu véritable et rayure de la feuille, répression de la rayure réticulée. Pour supprimer la pourriture de la semence et la brûlure des semis causées par les pathogènes *Pythium spp.* et *Penicillium spp.* Pour supprimer la pourriture de la semence, la fonte des semis et pour réprimer la pourriture de la racine causées par les pathogènes *Fusarium spp.* et *Cochliobolus sativus*. Pour supprimer aussi la pourriture de la semence causée par les pathogènes de stockage *Aspergillus spp.* et *Alternaria*.

**BLÉ** : charbon nu, carie ordinaire ou carie commune et carie naine transmise par les semences. Pour supprimer la pourriture de la semence et la brûlure des semis causées par les pathogènes *Pythium spp.* et *Penicillium spp.* Pour supprimer aussi la pourriture de la semence, la brûlure des semis et pour réprimer la pourriture des racines causées par les pathogènes *Fusarium spp.* et *Cochliobolus sativus*. Pour supprimer aussi la pourriture de la semence causée par les pathogènes de stockage *Aspergillus spp.* et *Alternaria*. Pour supprimer le pathogène *Septoria* transmis par les semences elles-mêmes.

**AVOINE** : charbon nu et charbon couvert. Pour supprimer la pourriture de la semence et la brûlure des semis causées par les pathogènes *Pythium spp.* et *Penicillium spp.* Pour supprimer la pourriture de la semence, la brûlure des semis causées par le pathogène *Fusarium spp.* et pour réprimer la pourriture des racines causée par le pathogène *Cochliobolus sativus*. Pour supprimer aussi la pourriture de la semence causée par les pathogènes de stockage *Aspergillus spp.* et *Alternaria*.

**SEIGLE** : fonte des semis, brûlure des semis et décomposition de la semence, charbon de la tige. Pour supprimer la pourriture de la semence et la brûlure des semis causées par les pathogènes *Pythium spp.* et *Penicillium spp.* Pour supprimer aussi la pourriture de la semence, la brûlure des semis et pour réprimer la pourriture des racines causées par les pathogènes *Fusarium spp.* et *Cochliobolus sativus*. Pour supprimer aussi la pourriture de la semence causée par les pathogènes de stockage *Aspergillus spp.* et *Alternaria*.

**TRITICALE** : fonte des semis, brûlure des semis et décomposition de la semence

**LIN ET LIN POUR HUILE COMESTIBLE, Y COMPRIS LES VARIÉTÉS À FAIBLE TENURE EN ACIDE LINOLÉNIQUE** : pourriture de la semence, pourriture des racines et brûlure des semis causées par les pathogènes *Rhizoctonia solani* et *Fusarium*.

**MAÏS** : fonte des semis et décomposition de la semence.

**HARICOTS SECS COMMUNS**: pourriture hâtive des semences, pourriture des racines et brûlure des semis causées par le pathogène *Rhizoctonia solani*. Pour supprimer l'antracnose (*Colletotrichum lindemuthianum*) transmise par les semences. Ne protège pas contre les spores portées par le vent. Ce produit ne supprime pas l'antracnose si la semence est fortement contaminée.

**HARICOTS MANGE-TOUT COMMUNS**: pourriture hâtive des semences, pourriture des racines et brûlure des semis causées par le pathogène *Rhizoctonia solani*. Pour supprimer aussi l'antracnose (*Colletotrichum lindemuthianum*) transmise par les semences. Ne protège pas contre les spores portées par le vent. Ce produit ne supprime pas l'antracnose si la semence est fortement contaminée.

**POIS** : pourriture de la semence et brûlure des semis causées par les pathogènes *Mycosphaerella* (*Ascochyta*), *Fusarium spp.*, *Rhizoctonia solani* et *Pythium*.

**LENTILLES** : pour supprimer la pourriture de la semence, la pourriture hâtive des racines et brûlure des semis causées par les pathogènes *Botrytis cinerea*, *Fusarium*, *Pythium spp.* et *Rhizoctonia solani*.

**SOJA** : pourriture de la semence et brûlure des semis causées par les pathogènes *Phomopsis spp.*, *Rhizoctonia solani* et *Fusarium spp.*

Dans le blé, l'avoine, l'orge et les pois, le **VITAFLO-280 Fongicide** aura généralement pour effet d'accroître la levée et la densité du semis, en réduisant la pourriture de la semence transmise par les semences elles-mêmes et la brûlure des semis.

Étant donné que le **VITAFLO-280 Fongicide** n'exerce aucune action sous forme de vapeur, il faut que la semence traitée soit entièrement recouverte.

## MODE D'EMPLOI :

Le **VITAFLO-280 Fongicide** devrait être utilisé, sans dilution, dans un appareil commercial de traitement des semences. On peut employer le **VITAFLO-280 Fongicide** non dilué à une température aussi basse que -30 °C. Comme le réglage de l'appareil de traitement sera affecté par la température, il faut le vérifier à nouveau à des intervalles réguliers.

On déconseille l'emploi de pompes centrifuges pour pomper le **VITAFLO-280 Fongicide**. On suggère l'utilisation d'une pompe Vitaflo. Contacter le fournisseur de **VITAFLO-280 Fongicide** ou la firme Chemtura Canada Co./Cie. (Elmira, Ontario) pour de plus amples renseignements sur la pompe Vitaflo.

Pour pomper le **VITAFLO-280 Fongicide**, son fabricant recommande d'utiliser des tubes ayant un diamètre intérieur d'au moins 2 cm. Les tubes en polypropylène sont préférables.

Si le récipient du **VITAFLO-280 Fongicide** a été entreposé pendant plusieurs mois, il se pourrait que le produit se soit déposé au fond. Il faudra alors l'agiter. Les récipients de 10 litres doivent être agités et les barils de 200 litres doivent être retournés à l'envers pendant une demi-heure, puis roulés à plusieurs reprises dans les deux sens. C'est ainsi qu'on pourra remettre les ingrédients en suspension avant l'application du fongicide.

### Barils de 200 litres et réservoirs de manutention de 1 000 litres à être retournés

Si vous achetez le **VITAFLO-280 Fongicide** dans des barils de 200 litres ou des réservoirs de manutention de 1 000 litres à être retournés, contactez votre distributeur de **VITAFLO-280 Fongicide** ou la société Chemtura Canada Co./Cie à Elmira (Ontario) pour des renseignements sur le raccordement et le transfert du produit dans le réservoir d'entreposage et le nettoyage des récipients à retourner.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance, **VITAFLO-280 Fongicide**, fongicide du Groupe 7 et du Groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à **VITAFLO-280 Fongicide** et à d'autres fongicides du Groupe 7 ou du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner le **VITAFLO-280 Fongicide** ou les fongicides du Groupe 7 ou du groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
2. Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
3. Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
4. Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes d'acquisition d'une résistance.
5. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
6. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
7. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Chemtura Canada Co./Cie au numéro 1 800 350-1745 ou à l'adresse [www.chemtura.com](http://www.chemtura.com)

## TAUX D'APPLICATION :

	Taux de traitement pour <u>le VITAFLO-280 Fongicide non dilué en ml par 100 kg semence</u>
Orge	230-330
Blé	230-330
Seigle	230-330

(Le taux de 230 ml procurera une suppression partielle du charbonnu véritable dans le blé et l'orge et du charbon de la tige dans le seigle. Utiliser un taux de 330 ml pour supprimer le pathogène *Septoria* transmis par les semences elles-mêmes dans le blé et la pourriture de la semence et la brûlure des semis causées par les pathogènes *Fusarium spp.*, *Cochliobolus sativus*, *Pythium spp.*, *Penicillium spp.*, *Aspergillus spp.*, et *Alternaria*; pour réprimer aussi la pourriture des racines causée par le pathogène *Cochliobolus sativus* dans les céréales (blé, orge, avoine et seigle.)

Avoine	330
Triticale	200
Lin, y compris le lin pour huile comestible solin	525
Maïs (cultivé et sucré)	280
Pois	260 pour supprimer les pathogènes <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Fusarium spp.</i> 330 pour supprimer le pathogène <i>Mycosphaerella pinodes</i> (Ascochyta)
Lentilles	330
Soja	260
Haricots secs communs	260
Haricots mange-tout communs	260

## CHARBON DE LA TÊTE DU MAÏS :

Pour supprimer le charbon de la tête transmis par la graine, traiter le maïs à raison de 560 à 750 ml de **VITAFLO-280 Fongicide** NON DILUÉ par 100 kg de semence. Éviter de semer le maïs lorsque le temps est froid et humide. Des conditions de stress durant les premières semaines après l'ensemencement pourraient causer une augmentation du charbon de la tête. Ce produit ne supprime pas le charbon de tête transmis par le sol.

## LIN POUR HUILE COMESTIBLE (VARIÉTÉS À FAIBLE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE) :

Afin de maximiser les effets bénéfiques de ce traitement, il faut prendre les précautions appropriées pour ne pas endommager ni casser les graines quand on moissonne la récolte.

## CARIE NAIN DU BLÉ D'HIVER :

La carie naine est surtout causée par les téliospores de *Tilletia controversa* transmises par le sol. Grâce à une combinaison de méthodes culturales appropriées et du traitement de la semence, on peut réduire considérablement la fréquence de cette maladie. Les champs qu'on sait être infestés de carie naine devraient être ensemencés plus tard et à une plus grande profondeur (par ex. de 3 à 4 cm) car les téliospores sont surtout actives dans la partie la plus chaude du sol, c'est-à-dire les deux premiers centimètres. Dans ces champs, utiliser uniquement une semence traitée au **VITAFLO-280 Fongicide** à raison de 330 ml par 100 kg de semence.

## RESTRICTIONS D'EMPLOI :

1. Ne pas conserver le **VITAFLO-280 Fongicide** dans un endroit exposé à la lumière directe du soleil. Ne pas conserver le **VITAFLO-280 Fongicide** à une température supérieure à 35°C.
2. Le **VITAFLO-280 Fongicide** ne gèlera pas, même pendant les journées les plus froides de l'hiver.
3. Pour nettoyer les tubes et les réservoirs, les rincer avec de l'eau et un détergent.
4. Tout mélange de **VITAFLO-280 Fongicide** avec d'autres produits utilisés pour traiter les semences pourrait entraîner une coagulation ou une sédimentation. Par conséquent, les tubes et les réservoirs de l'appareil de traitement devraient être nettoyés à fond avant d'y introduire le **VITAFLO-280 Fongicide**.
5. Le taux de semences devrait être vérifié durant l'ensemencement.

6. Bien agiter le produit avant l'emploi.
7. Les semences de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de triticale et de lin traitées au **VITAFLO-280 Fongicide** peuvent être entreposées pendant une période ne dépassant pas 18 mois sans subir aucune diminution de germination causée par le traitement chimique.
8. La semence de maïs traitée au **VITAFLO-280 Fongicide** peut être entreposée pendant une période ne dépassant pas un an sans subir aucune diminution de germination causée par le traitement chimique.
9. Ne pas entreposer des semences traitées de haricots mange-tout communs, de haricots secs communs, de pois, de lentilles ou de soja.
10. Ne pas faire paître le bétail dans les zones traitées, ni lui donner les récoltes ainsi traitées, pendant 4 semaines après les semis, sauf pour les cultures suivantes :  
 Soja - Ne pas faire paître le bétail sur des zones traitées, ni lui donner les récoltes ainsi traitées.  
 Haricots secs - Ne pas faire paître le bétail sur des zones traitées, ni lui donner les récoltes ainsi traitées, pendant 60 jours après les semis.  
 Orge, avoine, blé - Ne pas faire paître le bétail sur des zones traitées, ni lui donner les récoltes ainsi traitées, pendant 6 semaines après les semis.
11. Ne pas utiliser des semences traitées pour les aliments pour humains et animaux ou la préparation d'huile.
12. La semence traitée doit porter une étiquette avec la mention suivante : « **Cette semence a été traitée avec le VITAFLO-280 Fongicide liquide à base de carbathiin et de thirame : ne pas l'utiliser pour les aliments pour humains et animaux et la préparation d'huile. Quand on déplace ou manipule la semence traitée au VITAFLO-280 Fongicide, travailler dans un endroit bien aéré et porter un masque, des lunettes protectrices et des gants appropriés.** »
13. Ne pas contaminer les aliments pour animaux ou pour humains.
14. Ne pas contaminer les étangs, les lacs ou les cours d'eau.

#### **PRÉCAUTIONS :**

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Avertissement : irritant pour les yeux.
3. Produit nocif s'il est ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Ne pas avaler et éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Se laver à fond au savon et à l'eau après l'avoir manipulé. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser.
4. **Traitement commercial des semences :** Quand on manipule le **VITAFLO-280 Fongicide**, des équipements contaminés ou des semences traitées au **VITAFLO-280 Fongicide**, porter une combinaison couvre-tout à manches longues par-dessus les vêtements habituels de travail, ainsi que des gants et des lunettes protectrices résistants aux produits chimiques. De plus, porter un masque antipoussière ou un respirateur approprié, afin de minimiser l'exposition à la poussière durant l'ensachage de la semence traitée ou la fermeture des sacs contenant des semences traitées ou son transfert dans un compartiment de stockage.  
**Traitement des semences sur la ferme :** Quand on manipule le **VITAFLO-280 Fongicide**, des équipements contaminés ou des semences traitées au **VITAFLO-280 Fongicide**, porter une combinaison couvre-tout à manches longues par-dessus les vêtements habituels de travail, ainsi que des gants et des lunettes protectrices résistants aux produits chimiques. De plus, porter un masque antipoussière ou un respirateur approprié, afin de minimiser l'exposition à la poussière.
5. **ÉVITER TOUT CONTACT** du produit avec les yeux. On conseille à l'opérateur de porter des lunettes protectrices comme protection contre les éclaboussures. En cas de contact avec les yeux, les rincer **IMMÉDIATEMENT** à l'eau courante et obtenir des soins médicaux.
6. À cause de la possibilité d'effets secondaires désagréables, on conseille d'éviter toute consommation de boissons alcoolisées pendant 24 heures avant et après avoir travaillé avec le **VITAFLO-280 Fongicide** ou avec une semence traitée.
7. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consulter le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca)
8. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne

pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

#### **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes. Contient des distillats de pétrole.

#### **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :**

##### ENTREPOSAGE:

Conserver le produit dans son contenant d'origine ou dans le réservoir d'emmagasinage, à l'écart des autres pesticides et des engrais, d'aliments pour animaux ou pour humains. Garder le contenant fermé.

##### ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Barils et réservoirs de manutention de 1 000 L à être retournés:

1. Si vous achetez le **VITAFLO-280 Fongicide** dans des barils et/ou des réservoirs de manutention de 1 000 litres à être retournés, contactez votre distributeur de **VITAFLO-280 Fongicide** ou la société Chemtura Canada Co./Cie à Elmira (Ontario) pour des renseignements sur le nettoyage et retour des barils et réservoirs de manutention.
2. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )